

# Le gazouillis de la plaine

Bulletin de janvier 2022

## Edito du Maire



Madame, Monsieur,

La traditionnelle cérémonie des vœux est toujours un moment agréable au cours duquel nous avons plaisir à nous retrouver, à échanger dans un cadre convivial et détendu, à prendre des nouvelles des uns et des autres et à faire un tour d'horizon des moments forts de l'année écoulée.

La situation sanitaire actuelle nous a contraint à devoir annuler pour la seconde année consécutive ce temps de retrouvailles et c'est là, une décision responsable mais douloureuse tant nous sommes attachés à ces moments de partage.

Il est inhabituel et tout à fait incroyable de ne pas avoir pu dérouler une seule cérémonie de vœux « en présentiel » alors que nous en sommes déjà presque au tiers de notre mandat !

Cruelle également, la décision d'annuler le tant attendu repas des aînés du mois de janvier mais que nous avons choisi de reporter à une date ultérieure.

Cette période inédite nous amène à utiliser de nouveaux termes (présentiel, distanciel, asymptotique, cluster, quatorzaine ...etc...) qui résonnent évidemment avec l'épidémie de coronavirus. Drôle d'époque vraiment !

J'aurai tant aimé vous exprimer de vive voix les vœux de la municipalité, entouré des adjoints et conseillers municipaux. J'aurai tant aimé adresser à chacun d'entre vous quelques paroles amicales. Et bien non ! Une nouvelle fois, il m'appartient de faire cet exercice « en distanciel » sans que nous puissions ensuite trinquer tous ensemble à la nouvelle année.

Je souhaite en premier lieu remercier l'ensemble du personnel communal, administratif, technique et d'animation pour leur grande implication dans leurs dossiers, sur le terrain, au service de tous les Argensonnais et Argensonnaïses. Je veux leur témoigner votre et notre reconnaissance pour la qualité de leur travail, leur bienveillance et tous les services qu'ils nous apportent quotidiennement.

Ces remerciements vont également à l'équipe éducative de l'école Charles Rossignol. Certes, les membres de cette équipe ne sont pas placés sous notre autorité mais je tiens ici à saluer la qualité des relations que nous entretenons et nos souhaits tout à fait partagés quant à la qualité de l'enseignement, de l'accueil et de la réussite scolaire de nos enfants.



## Dans ce numéro

- 1-2 Voeux nouvelle année
- 3 Recensement de la population 2022
- 4 Campagne d'identification et de stérilisation des chats errants
- 5 Dispositif « Argent de poche »
- 6-7 Ma carte Niort agglo
- 8 Photos de M. Guérin (ancien instituteur)

ISSN : 2801-4898

Adresse du journal :

[legazouillisdelaPlaine@gmail.com](mailto:legazouillisdelaPlaine@gmail.com)

Mes remerciements s'adressent également aux élus qui m'entourent et qui participent à mettre en œuvre les projets que nous portons. Ils sont à l'image des habitants de notre belle commune, volontaires, motivés et très investis. Merci aussi aux quelques personnes non élues qui se sont volontairement engagées à nos côtés pour travailler sur divers dossiers.

2021 a permis de concrétiser certains projets et investissements sur lesquels nous nous étions engagés. Pour ne citer que les principaux : la construction du city-stade dans le parc de Prissé (dont l'inauguration aura lieu aux beaux jours), la réfection de plusieurs voies communales à Prissé, Boisserolles et Saint-Etienne-la-Cigogne, la mise à niveau de la signalisation et la pose des panneaux d'entrée d'agglomération, l'acquisition d'une tractopelle, l'équipement de vidéo projection de la salle du conseil et la rénovation des installations téléphoniques, l'organisation de marchés de producteurs de pays et de spectacles de plein air (concerts, cinéma), la mise en place du conseil municipal des jeunes.

Certains de ces projets ont été rendus possibles grâce aux nombreux bénévoles de nos associations communales qui répondent toujours présents et œuvrent à nos côtés au bien vivre ensemble. Un grand merci à eux.

Nous poursuivons également la rénovation de nos bâtiments et logements communaux (notamment en matière d'isolation thermique, de chauffage et de mise à niveau des systèmes d'assainissement) et des équipements scolaires.

Des réflexions et études sont engagées quant à l'entretien des édifices culturels et l'aménagement de la traverse de Prissé et de certains villages et hameaux.

Le site Internet de notre commune est en construction et nous espérons pouvoir vous le proposer dans les tous prochains mois.

L'arrivée du très haut débit dans vos foyers est imminente certes avec sa contrepartie désagréable mais contrainte de voir apparaître de nouvelles artères aériennes et de nouveaux poteaux implantés au bord de nos routes.

Il est de notre responsabilité de rester particulièrement attentifs et vigilants pour que notre caractère rural demeure pris en compte dans nos décisions, pour que l'écart entre notre volonté et les moyens dont nous disposons pour la mettre en œuvre ne se creuse pas.

Au moment d'écrire ces quelques lignes, j'ai évidemment une pensée émue pour nos concitoyens souffrant de maladies ou atteints de handicap et aussi pour les personnes qui nous ont quitté en 2021.

Mais positons aussi ! Pensons aux moments heureux qui ont jalonné cette même année. Saluons les nouveaux habitants de la commune, nouveaux arrivants et nouveau-nés, félicitons-nous d'avoir eu à célébrer plus de mariages et de PACS l'an passé que dans les trois ou quatre années précédentes.

Vous êtes très nombreux à agir, professionnellement ou bénévolement, pour que notre commune reste dynamique. Soyez assurés de notre gratitude.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur, de prospérité et de santé pour 2022 en espérant pouvoir vite vous retrouver et partager davantage de moments conviviaux.

Bien à vous,

Jean-François SALANON

## Recensement de la population 2022

Comme nous vous l'avons indiqué dans le bulletin municipal du mois d'octobre dernier, le recensement de la population de la commune de Plaine-d'Argenson aura lieu entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

Ces opérations sont coordonnées par le pôle administratif de la commune en la personne de Magalie GROUSSET, qui pourra le cas échéant accompagner nos agents recenseurs sur le terrain. Mesdames Karine CHAROT et Murielle THOMAS seront également présentes pour suivre ce dossier.



Sur notre commune, deux agents recenseurs sont chargés des opérations de collecte.



Pour le secteur de la commune comprenant tous les foyers de Prissé-la-Charrière situés à l'Ouest de la route départementale n°650, les foyers de Belleville et de Saint-Etienne-la-Cigogne, la collecte sera assurée par Madame Patricia HUET.



Pour le secteur de la commune comprenant tous les foyers de Prissé-la-Charrière situés à l'Est de la route départementale n°650 ainsi que les foyers de Boisserolles, la collecte sera assurée par Madame Josiane DEFOREST.

Les agents recenseurs passeront à votre domicile les 20 et 21 janvier 2022 pour déposer dans votre boîte aux lettres un courrier d'information et une plaquette guide des opérations de collecte.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle mais aussi pour faciliter le travail de nos agents recenseurs et pour assurer la plus grande confidentialité de vos réponses, **nous vous invitons à privilégier une réponse par Internet** (des codes confidentiels de connexion seront joints au dossier que vous déposerez les agents recenseurs).

Bien évidemment, si vous n'avez pas la possibilité de répondre par Internet, vous pourrez contacter le secrétariat de mairie (05.49.09.72.37) qui relaira votre demande auprès de l'agent recenseur de votre secteur qui viendra alors vous déposer des formulaires papier.

**Il est important que vous répondiez rapidement et dans les délais indiqués par votre agent recenseur.**

Nous vous rappelons que le recensement est rendu obligatoire par la loi. C'est un devoir civique, simple et utile à tous.

Il est confidentiel (d'autant plus lorsque vous répondez par Internet) et totalement sécurisé.

**Nos agents recenseurs sont porteurs d'une carte officielle d'agent recenseur.**

**Aucune autre personne que celles dont la photographie figure ci-dessus n'est autorisée à agir dans le cadre du recensement. Veillez à ne pas vous faire abuser par des personnes malveillantes à l'occasion de ces opérations et n'hésitez pas à solliciter l'assistance du secrétariat de mairie.**

## Campagne d'identification et de stérilisation des chats errants



La municipalité de Plaine-d'Argenson a décidé de mener une campagne de trappage, d'identification et de stérilisation des chats errants, aujourd'hui très nombreux dans nos villages.

Pour cela, nous avons conventionné avec l'association « Pas de chat sans toit » (<https://www.pasdechatsans toit.fr/>) et avec le cabinet vétérinaire VET PÔLE.

La campagne de trappage, d'identification et de stérilisation des chats errants se déroulera **du 1 février au 15 avril 2022**.

Les opérations de trappage des chats errants seront effectuées sur deux sites de notre commune particulièrement concernés par la présence de chats errants : le centre-bourg de Belleville et la place de la mairie à Prissé.

*Est considéré comme chat errant, tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.*

Si vous êtes propriétaire d'un chat domestique, il conviendra de ne pas le laisser divaguer durant les jours de trappage au risque qu'il soit pris au piège dans l'une de nos cages. Vous serez préalablement et précisément informés des jours de capture.

Nous sommes bien conscients de la difficulté de retenir un chat au domicile de ses maîtres. Ainsi, dans le cas où votre chat ne serait pas identifié (puce ou tatouage), nous vous recommandons de lui poser un collier durant les opérations de capture.

Chaque chat errant capturé sera amené au cabinet vétérinaire partenaire de la commune pour y être identifié et stérilisé. Les frais financiers d'identification par puçage ou par tatouage dans l'oreille seront pris en charge par la commune, ceux liés à la stérilisation le seront par l'association « Pas de chat sans toit ».

Une fois ces opérations réalisées, les chats seront relâchés sur le lieu où ils ont été capturés. Ils détiendront alors un statut dit de « chat libre » et seront identifiés au nom de la commune.

Les personnes qui le souhaitent pourront alors nourrir ces chats libres, contrairement aux chats errants qu'il est formellement interdit de nourrir.

*Pour tous renseignements : Roger MARCHESSEAU (07.48.72.96.61), élu en charge du dossier.*

## Dispositif « Argent de poche »

Le conseil municipal réuni en séance le 14 octobre dernier a décidé la mise en place du dispositif « Argent de Poche » à compter des vacances de Printemps 2022.

Ce dispositif consiste à accueillir dans les services municipaux des jeunes gens de la commune âgés de plus de 16 ans et de moins de 18 ans pour des petites missions de proximité citoyennes et responsabilisantes participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires.

En contrepartie de leur investissement, les jeunes gens volontaires perçoivent une gratification de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée de 3h30 avec une pause obligatoire de 30 minutes.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : espaces verts, services techniques, entretien des locaux, services administratifs, etc... pour accomplir des missions diverses. Ils sont accompagnés d'un tuteur (employé communal ou élu municipal) qui les encadre pendant la durée de leur activité.

Les jeunes Argensonnais(e)s souhaitant postuler pourront retirer un dossier d'inscription au secrétariat de mairie à compter du lundi 7 février 2022 et le retourner complété au plus tard le 28 mars 2022.

Les jeunes dont la candidature sera retenue seront conviés avec leurs représentants légaux dans les 15 jours précédant le début des vacances scolaires de printemps (19 au 29 avril 2022) pour une réunion d'information.



# Ma carte

*Avec « ma carte » établissez votre tarif d'accès aux équipements sportifs et culturels selon votre quotient familial*

## **Piscines :**

- Les Colliberts à Mauzé-sur-le-Mignon
- Centre aquatique des Fraignes à Chauray
- Pré-Leroy à Niort
- Champommier à Niort
- Piscines estivales de Magné et Sansais-la-Garette

## **Conservatoire Danse et Musique Auguste-Tolbecque :**

- Du Guesclin à Niort
- Jean-Déré à Chauray
- Désiré Martin-Beaulieu à Vouillé

## **École d'arts plastiques :**

- Pablo-Picasso à Niort
- Camille-Claudel à Échiré
- Saint-Hilaire-la-Palud

## **Patinoire**

## **Musée Bernard d'Agesci et Donjon à Niort**

## **Les médiathèques (gratuites)**

- Pierre-Moinot à Niort,
- Antennes de Saint-Florent, du Clou-Bouchet, du Lambon à Souché, de Sainte-Pezenne,
- Madeleine-Chapsal à Aiffres,
- Louis-Perceau à Coulon,
- Léonce-Perret à Chauray,
- Ernest-Pérochon à Echiré,
- Tour-du-Prince à Frontenay-Rohan-Rohan,
- De l'île-aux-livres à Magné,
- Claude-Durand à Mauzé,
- La-Mare-au-Loup à Saint-Gelais,
- Pierre-Henri-Mitard à Usseau,
- Georges-L.-Godeau à Villiers-en-Plaine
- Médialudothèque à Niort

**niort agglo**  
Agglomération du Niortais

**Renseignements au service cohésion sociale au 05 17 38 79 09**

# POUR OBTENIR *Ma* carte

Service Cohésion sociale  
Tél. 05 17 38 79 09

Vous habitez la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN). En fonction de vos revenus et de votre situation familiale, il vous sera appliqué le **tarif jaune, vert ou bleu**. Ce tarif est attesté par la délivrance d'une carte utilisable **dans tous les équipements sportifs et culturels de l'agglo**. Cette carte, valable du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**, devra être présentée à l'entrée de l'établissement.

## COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ?

Munissez vous **OBLIGATOIREMENT** :

- 1) d'une photo d'identité par membre de la famille (en indiquant les nom et prénom au dos)
- 2) d'une pièce d'identité
- 3) de votre numéro d'allocataire CAF. Pour toutes les autres familles, le dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu.
- 4) d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- 5) du livret de famille

## RAPPEL DES QUOTIENTS FAMILIAUX (QF)

Tarif **jaune** : QF de 0 à 553  
 Tarif **vert** : QF de 554 à 885  
 Tarif **bleu** : QF au delà de 886

## OÙ RETIRER UN DOSSIER ?

- depuis le site Internet de l'agglo  
[www.niortagglo](http://www.niortagglo) > Sortir, visiter >  
 « MA CARTE, CHÈQUES LOISIRS »

**OU**

- à l'accueil de l'équipement sportif ou culturel communautaire de votre choix

## COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?

- auprès de l'équipement sportif ou culturel communautaire de votre choix

**OU**

- à l'adresse courriel : [carteqf@agglo-niort.fr](mailto:carteqf@agglo-niort.fr)

**OU**

- par courrier à **Communauté d'Agglomération du Niortais** Service Cohésion sociale - 140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex

## DÉLIVRANCE DE « MA CARTE »

Suite au dépôt du dossier d'inscription, « Ma carte » vous sera délivrée :

- soit sous 15 jours, dans l'un des équipements sportifs ou culturels communautaires de votre choix (choix du lieu de délivrance à indiquer dans le dossier, à l'emplacement prévu à cet effet)
- soit immédiatement, lors des permanences d'accueil : **du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à la Communauté d'Agglomération du Niortais 140 rue des Equarts à Niort. Fermeture au public les jeudis et vendredis.**

Tout le détail des horaires sur [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)

## VOUS ÊTES TITULAIRE DE « MA CARTE » TARIF JAUNE ?

Vous pouvez bénéficier pour vos enfants de 6 à 15 ans révolus d'un chéquier d'un montant de 48 € composé de **chèques-loisirs de 1€ chacun**, favorisant l'accès à des activités sportives et socio-culturelles proposées par l'agglo et par de nombreuses associations conventionnées. Ces **chèques-loisirs** vous seront remis sur rendez-vous contre signature d'une remise de chèques. Tél. 05 17 38 79 09



## Photos de M. Guérin (ancien instituteur de notre école)

« Suite à l'entretien téléphonique que j'ai eu avec la secrétaire de Mairie de Plaine d'Argenson, je transmets quelques photos qui évoqueront des souvenirs aux personnes qui ont fréquenté l'école entre 1977 et 1986 ainsi qu'à leur entourage. Je tiens à vous remercier de l'accueil que j'ai eu de votre part. Je suis prêt à renouer des contacts avec les personnes qui le souhaiteraient (se renseigner auprès du secrétariat de la mairie).

Bien cordialement

Didier Guérin »

